

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HOES DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

ANGLAIS ET BOERS

Il ne reste plus qu'un dernier espoir de maintenir la paix dans l'Afrique Australe ; c'est que, devant l'attitude très ferme des Boërs du Transvaal et de l'Etat d'Orange, devant les avertissements et remontrances, que les Afrikanders du Cap ne ménagent pas à M. Chamberlain, l'Angleterre recule et daigne se contenter de ce que hier encore, la plupart de ses journaux proclamaient inacceptable.

On commence en effet, à calculer, à Londres, très pratiquement, ce que va coûter cette guerre du Transvaal et on se demande si les résultats compenseront les sacrifices. Les guerres anglaises ne se font pas à bon marché ; en 1868, la campagne d'Abyssinie, contre Théodoras, coûta plus de 200 millions et cependant on n'y engagea que 14 mille hommes de troupe, pour la plupart indigènes.

En 1883, la campagne contre Arabi coûta 340 millions et nécessita l'emploi de 20 mille hommes. Elle fut marquée par deux opérations particulièrement brillantes : le bombardement d'Alexandrie et la bataille de Tell-el-Kébir, après lesquelles, sans aucun retard, par train express, en wagons de toutes classes, l'armée anglaise fila sur le Caire, dont les portes s'étaient ouvertes à son approche. Ce ne serait pas tout-à-fait de cette façon que les choses se passeraient au Transvaal.

La guerre d'Afghanistan où l'on se trouvait en présence de gens qui avaient la prétention de se défendre, coûta 612 millions et le *Morning-leader*, s'appuyant sur ces faits, évaluait ces jours passés, à 1,800 millions, la guerre qu'avec tant d'ardeur, désire M. Chamberlain.

Il y a là, évidemment de quoi suggérer de salutaires réflexions.

La forte race anglo-saxonne, dont on nous vante si souvent les qualités, est à la fois très insolente et aussi très patiente, quand elle se trouve en présence de gens décidés à se défendre. Ce n'est point qu'elle ait peur des coups, la race est batailleuse ; cependant, d'une façon générale, elle s'arrange pour simplifier les besognes. Il lui semble qu'avec de l'argent, on peut tout faire et tout avoir.

Elle avait pris, jadis, la douce habitude de faire battre les autres et de tirer les profits des coups qu'elle n'avait pas reçus. Pendant un temps, les princes allemands lui fournirent d'inépuisables réserves de chair à canon, et ce n'était que dans le cas de nécessité absolue qu'elle mettait les mains à l'œuvre avec une vigueur et une tenacité que du reste la France ne saurait oublier, car elle en a porté, elle en porte encore les marques.

En somme, l'Angleterre seule s'engage difficilement à fond. Elle aime avoir des alliés pour le gros de la besogne. Elle leur en réserve généralement la plus grande part de périls ; elle consent au besoin à leur en laisser cueillir les lauriers ; mais elle en garde pratiquement les avantages matériels.

L'ennui, dans cette question du Transvaal, c'est qu'elle se trouve bien seule en face des

Boërs, c'est qu'elle ne peut s'appuyer sur personne pour leur égorgement et qu'elle sent que le crime accompli, il peut se trouver des gens qui lui en demandent compte et ne la laissent pas digérer en paix.

C. R.

LE COMLOT

Au Sénat

Les délégués de la commission d'enquête continuent le dépouillement du dossier relatif au comp'ot contre la sûreté de l'Etat.

Il paraîtrait que le dossier soumis à l'examen de la commission d'enquête contient « autre chose » que ce qui a été exposé dans le réquisitoire du procureur général. Certains documents auraient été réservés pour éviter la divulgation, dès le premier jour, de certaines compromissions concernant les membres du clergé et peut-être aussi de l'armée. Ce qui est certain, c'est que le classement du dossier n'est pas terminé et qu'il reste encore plusieurs caisses de documents à examiner.

Au reste, nous ne donnerons à nos lecteurs aucun renseignement sur les travaux de la Haute Cour et cela pour la bonne raison que tout ce qu'on publie à ce sujet est inexact. La commission d'instruction garde un silence absolu sur ce qu'elle fait et rien ne transpirera tant que l'instruction n'aura pas commencé, en présence de leurs avocats, l'interrogatoire des accusés. Cette excellente méthode a un avantage, c'est qu'elle n'entretient pas l'agitation en suscitant prématurément les querelles de partis.

A la Rue de Chabrol

Une perquisition faite samedi, s'est terminée à sept heures et demie du soir. Des cartouches et des armes ont été saisies. M. Fabre, juge d'instruction, a mis sous scellés des tableaux à l'aide desquels M. Jules Guérin correspondait avec ses amis de l'extérieur. Ces tableaux portaient en grosses lettres des phrases comme celles-ci : « Envoyez-nous du pain. — J'ai besoin de tabac, etc. » M. Guérin a expliqué qu'il posait ces tableaux au milieu d'une pièce dont la fenêtre était ouverte, et que ses amis placés à un étage supérieur dans une maison en face, lisaient, grâce à une jumelle, les demandes qu'il leur adressait. Les correspondants de M. Guérin usaient du même procédé pour faire tenir à « l'enfermé » les nouvelles de l'extérieur.

Le juge a saisi encore des listes de noms, qui sont probablement ceux des abonnés du journal *l'Antijuif*, et quelques lettres insignifiantes.

APRÈS L'AFFAIRE

Les Juges de Rennes

Le *Petit Bleu* dit tenir d'un très haut fonctionnaire d'Ile-et-Villaine que les deux membres du conseil de guerre qui votèrent l'acquiescement de Dreyfus sont le lieutenant-colonel de Breon et le colonel Jouaust :

— Certes, a dit à notre confrère ce haut fonctionnaire, dont nous ne rapportons les paroles que sous réserves, certes, si le colonel Jouaust eût su à quels surbordonnés il avait affaire, s'il eût pensé que ces hommes n'étaient pas suffisamment éclairés par quelques-unes des scènes capitales qui jetèrent sur les débats une lumière définitive, il n'eût pas, comme dans les derniers jours, rac-

courci certains témoignages ; il n'eût pas permis au général Mercier d'apporter à la barre le résultat d'une besogne policière dirigée contre le capitaine Freysteater.

Le colonel Jouaust était convaincu de l'innocence et cela explique son émotion à la lecture du jugement de condamnation. Enfin, quand les votes de la première question furent recueillis et aussi le vote sur l'application de la peine, le colonel Jouaust proposa au conseil les circonstances atténuantes. Il insista avec beaucoup d'énergie. Il fit valoir les raisons qui, pour sa part, commandaient une telle mesure et déclara qu'il ne sortirait pas de la salle des délibérations sans avoir obtenu l'adoucissement au verdict qui frappait le capitaine Dreyfus. Et c'est ainsi, ajouta cet homme renseigné, que les circonstances atténuantes furent votées.

Les Enfants de Dreyfus

Le fils et la fille de Dreyfus, Pierre, huit ans et Jeanne, six ans, sont arrivés à Carpentras, accompagnés par leur grand-mère, M^{me} Hadamard, et par M. Jules Valabrègue, juge à Paris. Les enfants paraissent tout ignorer ; ils se sont rendus à la villa, où ils resteront deux mois avec leur père.

INFORMATIONS

Élection départementale

Voici le résultat de l'élection au Conseil général qui a eu lieu dans le canton de Montpellier :

M. Tédénat, conseiller démissionnaire socialiste, 1,175 voix ; M. Huriaux, avocat, radical-socialiste, 1,882 voix ; M. Flachet, 165 voix.

Ballottage.

Au conseil municipal de Paris

MM. Lamputé et Colly déposeront à la rentrée du conseil municipal de Paris, une proposition tendant à donner le nom de Scheurer-Kestner à une des rues de la capitale.

Obsèques de M. Scheurer-Kestner

Les obsèques de M. Scheurer-Kestner ont été célébrées hier, dans l'après-midi.

De nombreuses couronnes avaient été envoyées de toutes parts, parmi lesquelles on remarquait celle de Dreyfus (roses, pensées et orchidées) avec cette inscription : « A M. Scheurer-Kestner, reconnaissance infinie : Alfred Dreyfus ». Celle du prince de Monaco avec ces mots : « Prince de Monaco à Scheurer-Kestner, un brave homme ». Celle de Sarah-Bernard, avec cette inscription : « Honneur à Scheurer-Kestner, l'apôtre de la Vérité ».

Dans le cortège, on remarquait un grand nombre de personnalités connues, parmi lesquelles, MM. Fallières, Brisson, Siegfried, Ranc, Decrais, de Lanessan, Dupuy, colonel Picquart, Gast, Bèrenger, Mathieu Dreyfus.

Pas un cri, pas une manifestation sur tout le parcours du cortège.

A la gare de l'Est, plusieurs discours ont été prononcés, par MM. Henriot, Siegfried, au nom des Alsaciens-Lorrains, Ranc, au nom des vieux amis de Gambetta, Brisson, qui a été l'objet d'une ovation aux cris de : « Vive la République ».

Egalement, MM. Berger, Cazot, ancien garde des sceaux, Renoult et Delpech ont salué le dernier représentant de l'Alsace au Parlement français.

Le corps de Scheurer-Kestner a été transporté à Thann, en Alsace.

Obsèques du général Brault

Les obsèques du général Brault, chef de l'état-major général de l'armée, ont eu lieu hier matin, à 10 h. à Ste-Clotilde, au milieu d'une affluence considérable de généraux, d'officiers de toutes armes.

A l'issue de la cérémonie religieuse, deux discours ont été prononcés par le général de Galliffet et le général Lanne, sous-chef d'état-major général.

Conférence Pelletan

M. Camille Pelletan a fait dimanche, à Cavaillon (Vaucluse), une conférence devant un auditoire de 2,000 personnes environ, sous la présidence de M. Delestrac, député. MM. Paul Faure et Abel Bernard, députés, étaient présents. Le conférencier a exposé la situation résultant des derniers événements.

Les cochers des postes

Les cochers des postes ont failli se mettre en grève dimanche matin, et déjà le ministre des postes et télégraphes avait dû se mettre en rapport avec le gouverneur militaire de Paris, pour qu'il lui fournit des hommes pour assurer le service.

Les cochers, après avoir fait une démarche auprès du concessionnaire du service, M. Dubois, qui a fait droit à quelques-unes de leurs réclamations, ont repris le service. Mais il doivent se réunir à nouveau et voteront la grève, si toutes leurs demandes ne sont pas accueillies.

Voici les desiderata des cochers : 1° Ne pas être astreints à payer leur livrée ; 2° ne payer pour aucun accident, attendu que chaque cocher paie 10 centimes par jour d'assurance ; 3° que la paie intégrale soit de 5 fr. 50 par jour pour les cochers en pied et les surnuméraires ; 4° en outre, les relayeurs, pour ne plus faire seize à dix-sept heures de travail, demandant que le service soit assuré par trois brigades.

La mission Fourreau-Lamy

Dans un de ses derniers numéros, *Le Soir* publie les lignes suivantes :

« Le bruit court que la nouvelle du massacre de la mission Fourreau-Lamy serait malheureusement confirmée. Les Touaregs se seraient groupés au nombre de plusieurs milliers, et sous cette masse d'assaillants, après une héroïque défense, les membres de la mission auraient succombé. La petite troupe, qui avait traversé tout le Sahara et était parvenue jusqu'à l'Ayr, est entièrement détruite. C'est la répétition du désastre qui, en 1881, avait eu pour conséquence l'anéantissement de la mission Flatters. »

Or, la nouvelle arrivée par l'Algérie, par voie de Rhat et Chadamès, dit que la mission Fourreau-Lamy, une fois arrivée dans l'Ayr, aurait été obligée de changer ses moyens de transports, ses chameaux étant morts ou malades, et que le sultan d'Agades lui aurait fourni des bœufs porteurs avec lesquels elle aurait continué sa marche.

On voit que dans cette information il n'est nullement question d'attaque de la part des Touaregs ; mais, en tout état de cause, il faut attendre des nouvelles plus autorisées avant de se faire une opinion sur la situation dans laquelle se trouve la mission.

La santé de Guérin

De mauvaises nouvelles sur la santé de Guérin viennent à la *Libre Parole* : les dures privations qu'il a subies pendant le « siège », l'eau chargée de matières qu'il a dû boire, la surexcitation dans laquelle il a vécu auraient gravement altéré la robuste constitution de Jules Guérin.

Les troubles d'Alger

Samedi soir au cours de la séance, le conseil municipal d'Alger a voté, à l'unanimité, la suppression du traitement du commissaire central sous prétexte que ce magistrat obéissait plutôt aux ordres du préfet qu'à ceux de la mairie.

Parmi les papiers saisis à la villa anti-juive, se trouve la consigne qui était donnée aux gardiens armés de la villa. On y relève les phrases suivantes :

Les compagnons doivent être armés et prêts à toute éventualité. Tout agent de police de l'autorité ou du gouvernement qui forcera l'entrée de la villa, ou même du jardin, sera passé par les armes. Le compagnon qui trahira ou montrera devant le danger une faiblesse, sera mis à mort par les compagnons, s'il est possible ; en tous cas, il sera signalé aux amis de l'extérieur, qui se chargeront de l'exécuter.

Fait à Mustapha, le 19 septembre 1899.
Vu et approuvé : Max RÉGIS.

La bouée d'Andrée

Un marin est arrivé à Hammerfest, à bord du cutter *Martha*. Il apporte avec lui la bouée qui porte l'inscription « Expédition polaire Andrée ».

Par ordre du ministère, il a été interrogé aujourd'hui par le bureau maritime compétent.

La bouée d'Andrée a dû certainement recevoir un choc formidable, qui en a tellement modifié la forme qu'il est maintenant impossible de voir à l'intérieur du cylindre.

Ce cylindre devra être ouvert probablement sur le côté, afin qu'on puisse vérifier son contenu.

La bouée a été trouvée le 12 septembre, au cours d'une chasse à l'ours, sur la côte du nord-est de la terre du Prince-Charles.

Autriche-Hongrie

Crise ministérielle

Les ministres se sont réunis samedi 23 septembre, à 9 heures, en conseil. Ils ont décidé que le cabinet tout entier allait donner sa démission.

A dix heures, le comte de Thun, président du conseil, a été reçu en audience par l'empereur, auquel il a remis la démission du cabinet tout entier.

CHRONIQUE LOCALE

MOUVEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

INSTITUTRICES

Institutrices publiques primaires

Mlle Gibert, institutrice adjointe titulaire à Catus, est nommée à Gigouzac.

Mme Pouget, inst. tit. à Beaumat, nommée à Caniac.

Mme Landes, inst. tit. à Cézac, nommée à Beaumat.

Mme Aldebert, inst. tit. à Lamativie, nommée à Cézac.

Mme Roussilhe, inst. adj. tit. à Cajarc, nommée titulaire à Lamativie.

Mlle Blanchou, inst. tit. à St-Geniès (Montcuq), nommée inst. tit. à Lasbouygues (Bagat).

Mme Cantaloube, inst. tit. à Issepts, nommée inst. tit. à Gréalou.

Mme Fouché, instit. tit. à Issendolus, nommée inst. tit. à Issepts.

Mme Fabre, inst. adj. tit. à Puy-l'Evêque, nommée inst. tit. à Cuzac.

Mme Lasguignes, instit. tit. à Cassagnes, nommée inst. adj. tit. à Puy-l'Evêque (classe enfantine).

Mme Filhol, instit. tit. à Lacabrette (Castelnau), nommée inst. tit. à Cassagnes.

Mme Estival, ins. tit. à St-Cirgues, nommée directrice de l'éc. publique de Bagnac.

Mme Maniol, instit. tit. à Cazillac, nommée inst. tit. à St-Cirgues.

Mme Roudier, instit. tit. à Nadaillac (le Roc), nommée inst. tit. à Fargues.

Mme Jouffreau, inst. tit. à Loupiac (Puy-l'Evêque), nommée inst. tit. à Sérignac.

Mlle Cravignac, instit. tit. à Larroque-Toirac, nommée inst. tit. à Loupiac (Puy-l'Evêque).

Mlle Dournes, instit. tit. à St-Félix, nommée inst. tit. à Mialet (St-Bressou).

Mlle Capsal, instit. tit. à Ladirat (Terrou), nommée inst. tit. à Pontverny (Calviac).

Mme Dubernat, instit. adj. tit. à Promilhanes, nommée inst. tit. à St-Michel-de-Cours.

INSTITUTEURS

Landes, inst. tit. à Cézac, est nommé à St-Jean-Lagineste, commune de St-Médard de Presque.

Aldebert, instit. tit. à Lamativie, nommé inst. tit. à Cézac.

Roussilhe, instit. tit. à Cajarc, nommé inst. tit. à Lanzac.

Gimel, inst. tit. à Alviagnac, nommé inst. tit. à Condat.

Martel, inst. adj. tit. à Gramat, nommé inst. tit. à Alviagnac.

Cavanié, inst. tit. à Predeignes, nommé inst. tit. à Flaugnac.

Bonnet, inst. tit. à Cuzac, nommé inst. tit. à Predeignes.

Lasguignes, inst. tit. à Cassagnes, nommé inst. adj. tit. à Puy-l'Evêque.

Filhol, inst. tit. à Lacabrette (Castelnau), nommé inst. tit. à Cassagnes.

Mottaz, instituteur titulaire à Cajarc, nommé inst. à Lacabrette (Castelnau).

Cancès, instituteur adjoint délégué à l'école supérieure de Montcuq, nommé inst. adj. tit. à Cajarc.

Almus, instituteur titulaire à Caniac, nommé inst. tit. à Belaye.

Pouget, instituteur à Beaumat, nommé inst. tit. à Caniac.

Sindou, instituteur titulaire à Sauliac, nommé inst. tit. à Beaumat.

Grimal, instituteur tit. à Cahors (rue du Lycée), nommé inst. à Sauliac.

Vertut, instituteur titulaire à Labathude, nommé inst. adj. tit. à Martel.

Borie, instituteur titulaire à Belmont, nommé inst. tit. à Saint-Michel-Loubéjou.

Vieillescazes, instituteur tit. à Padirac, nommé inst. tit. à Belmont (Bretenoux).

Cassan, instituteur tit. à Saint-Chigues (Gramat), nommé inst. tit. à Padirac.

Grangier, instituteur titulaire à Thédirac, nommé instituteur adj. tit. à Saint-Denis (Martel).

Alibert, instituteur titulaire à Bouziès, nommé inst. adj. tit. à Thédirac.

Labarrière, instituteur tit. à Anglars, nommé inst. tit. à Bouziès.

Pouget, instituteur titulaire à Lunegarde, inst. tit. à Anglars.

Bouzou, instituteur titulaire à Espagnac (Sainte-Eulalie), nommé instituteur à Lunegarde, commune de Fontanes-Lunegarde.

Boutonnet, inst. adj. tit. à Figeac, nommé inst. tit. à Espagnac (St-Eulalie).

Amalric, instituteur titulaire à Capdenac, nommé inst. tit. à Saint-Chels.

Renat, instituteur tit. à Cras, nommé inst. tit. à Capdenac.

Carbonnel, inst. adj. tit. à Cahors (Vieux-Palais), nommé inst. tit. à Cras.

Roques, inst. tit. à Gourdon, nommé inst. adj. tit. à Cahors (Vieux-Palais).

Galtié, inst. tit. à St-Martin-le-Redon, nommé inst. tit. à Maxou.

Rigal, inst. tit. à Maxou, nommé inst. tit. à Saint-Martin-le-Redon.

Faure, instituteur adj. tit. à Saint-Céré, nommé inst. adj. tit. à Cazals.

INSTITUTRICES STAGIAIRES

Sont nommées :

Mmes Caminade, normalienne, adjointe à Promilhanes.

Lugol, normalienne, adjointe à Catus.

Cancès, institutrice en congé, adjointe à Cajarc.

Laval, normalienne, adjointe à Comiac.

Sales, de Gréalou à St-Geniès (Montcuq).

Bach, adjointe à Bédrier, à Issendolus.

Lemozy, normalienne, adjointe à Bédrier.

Mottaz, adjointe à Cajarc, à Lacabrette (Castelnau).

Mércier, normalienne, adjointe à Cajarc.

Malet, adjointe à Marcihac, à Cazillac.

Sieurac, institutrice en congé, adjointe à Marcihac.

Niocol, normalienne, adjointe à Bagnac.

Darnis, normalienne, adjointe à Bagnac.

Cépède, de Laborie (Predeignes), à Lacapelle-Marival.

Decros, normalienne, adjointe à Lacapelle.

Combette, normalienne du Tarn-et-Garonne, à Laborie (Predeignes).

Crozat, de Soulomès, à Floirac.

Delpouget, suppléante auxiliaire à Lasbouygues, nommée à Soulomès.

Monrayssé, de Moussac (Gindou), à Gindou.

Fajolles, de Fargues, à Moussac (Gindou).

Méry, normalienne, à Nadaillac (Le Roc).

Annès, de Sérignac, à Grézels.

Salgues, de Mialet (Saint-Bressou), à Larroque-Toirac.

Raynaldy, de Pontverny (Calviac), à Saint-Félix.

INSTITUTEURS STAGIAIRES

Sont nommés :

MM. Couyba, normalien sous les drapeaux, adjoint à Cajarc.

Bouzou, normalien, adjoint à Souillac.

Delbos, adjoint à Cussac (Gironde), adjoint à Gramat.

Fabre, adjoint à Puy-l'Evêque, à Cuzac.

Rigal, adjoint à Montcuq, à Cahors (rue du Lycée).

Bousquet, adjoint à Martel, à Montcuq.

Delpech id. à Molières à Labathude.

Lamothe, normalien sous les drapeaux, adjoint à Molières.

Coldefy, adjoint à St-Denis (Martel), à St-Chignes (Gramat).

Blaclard, adjoint à Luzech, à Figeac.

Lassaque id. à Bagnac, à Luzech.

Poujade, normalien, ancien suppléant auxiliaire, adjoint à Bagnac.

Calmettes, normalien sous les drapeaux, adj. à Gourdon.

Bories, normalien sous les drapeaux, adj. à Gourdon.

Syrieux, adj. à Cazals, à Aynac.

Touraud, adj. à Aynac, à St-Céré.

Carrière, adj. à St-Chels, à Martel.

Savy, normalien, à Bédrier.

Ticou, adj. à Gignac, à Frayssinet.

Soulié, adj. à Espédaillac, à Gignac.

Lavernhe, normalien sous les drapeaux, à Espédaillac.

Selves, normalien, adj. à Catus.

Gendarmerie

Par décision de M. le ministre de la guerre, sont nommés : maréchal des logis chef à la résidence de Figeac, M. Charles Gougouse ; brigadier à cheval à Catus, M. Louis-Ferdinand Abadie.

Le brigadier Martel passe, pour convenances personnelles, de Catus à Labastide-Murat.

Recrutement de Montauban

Les engagements pour 3 ans sont ouverts du 1^{er} Octobre jusqu'au 31 Décembre 1899

Les jeunes gens qui désirent contracter un engagement pour trois ans doivent se procurer le consentement d'un Chef de Corps.

Ces engagements sont ouverts pour l'Infanterie, le Génie, l'Artillerie.

Ils sont aussi ouverts pour la Cavalerie mais seulement pour les selliers, bourreliers, armuriers, tailleurs-d'habits, bottiers, cordonniers et maréchaux-ferrants. Ces jeunes gens devront, outre le consentement du Chef de Corps, produire un certificat d'aptitude professionnelle délivré, suivant chaque spécialité, par le Chef-Ouvrier du régiment dans lequel ils désirent s'engager et visé par l'officier d'habillement de ce régiment.

Jours de visite au recrutement de Montauban :

Mardi et samedi, jours fériés exceptés, à une heure et quart précise de l'après-midi.

Déclarations pour la culture du tabac en 1900

Nous donnons ci-dessous la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire à la mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac en 1900 :

Canton de Cahors (nord) : Cahors (nord), les 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24 octobre, de 9 h. à midi et de 1 h. à 4 h. ; Espère, les 19 et 20, de midi à 4 h. ; Mercuès, les 21, 23, 24, 25 et 26, de 9 h. à midi et de 1 h. à 4 h. ; Larroque-des-Arcs, le 21, de midi à 4 h. ; Lamadeleine, les 16, 17, 18, 19 et 20, de midi à 4 h. ; Pradines, les 16, 17, 18, 19, 20 et 21, de midi à 4 h. ; Valrouffé, les 23 et 24, de midi à 4 h.

Canton de Cahors (sud) : Cahors (sud), les 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 23 octobre, de 9 h. à midi et de 1 h. à 4 h. ; Arcambal, les 16, 17, 18, 19 et 20, de 8 h. à midi ; Labastide-Marnhac, les 20, 21 et 23, de midi à 4 h. ; Le Montat, les 21 et 23, de 11 h. à 4 h.

Canton de Castelnau : Castelnau, le 16 octobre, de 9 h. à midi et de 1 h. à 4 h. ; Flaugnac, les 17 et 18, de 11 h. à 4 h. ; Cézac, les 16 et 17, de 11 h. à 4 h. ; l'Hospitalet, le 21, de midi à 4 h. ; Pern, les 19, 20 et 21, de midi à 4 h. ; Saint Paul-Labouffie, le 23, de midi à 4 h. ; Sainte-Alauzie, les 24 et 25, de midi à 4 h.

Canton de Catus : Boissières, les 26 et 27

octobre, de midi à 4 h. ; Catus, le 23 de 11 à 3 h. ; Craissac, le 27, de midi à 4 h. ; Labastide-du-Vert, le 19, de midi à 4 h. ; Maxon, les 20 et 21, de midi à 4 h. ; Nuzéjous, les 16 et 17, de midi à 4 h. ; Saint-Denis, le 25, de midi à 4 h. ; Francoulès, le 24, de 11 h. à 3 h. ; Saint Médard, le 18, de midi à 4 h. ; Calamane, les 18 et 19, de midi à 4 h. ; Les Junies, les 20 et 21, de midi à 4 h.

Canton de Lalbenque : Aujols, le 16 octobre, de 11 à 4 h. ; Cieurac, le 17, de midi à 4 h. ; Cremps, le 18, de 11 à 4 h. ; Flaunjac, les 21 et 23, de midi à 4 h. ; Fontanes, le 20, de midi à 4 h. ; Laburgade, le 19, de midi à 4 h. ; Lalbenque, le 21, de 9 à midi et de 1 à 4 h. ; Montdoumerc, le 23, de midi à 4 h.

Canton de Lauzès : Blars, les 20 et 21 octobre, de midi à 4 h. ; Cabrerets, les 16, 17 et 18, de 9 h. à midi et de 1 à 4 h. ; Cras, le 19, de midi à 4 h. ; Lauzès, le 24, de 9 h. à midi, et de 1 à 4 h. ; Lenthillac, les 19 et 20, de 11 à 3 h. ; Orniac, le 21, de 11 à 3 h. ; Sabadel, le 23, de midi à 4 h. ; Saint-Martin-de-Vers, le 20, de midi à 4 h. ; Sauliac, les 16, 17 et 18, de midi à 4 h. ; Sénailiac, le 21, de 10 à 4 h. ; Saint-Cernin, le 18, de midi à 4 h.

Canton de Limogne : Calvignac, les 17, 18 et 19 octobre, de 1 h. à 4 h. ; Cènevières, les 16, 17 et 18, de 1 h. à 4 h. ; Lugagnac-le 16, de midi à 4 h. ; Saint-Martin-Labouval, les 19, 20 et 21, de 11 à 4 h. ; Limogne, le 20, de 1 h. à 4 h.

Canton de Luzech : Albas, les 30 et 31 octobre, de midi à 4 h. ; Anglars-Juillac, les 26, 27 et 28, de midi à 4 h. ; Belaye, le 23, de midi à 4 h. ; Caillac, les 16, 17 et 18, de midi à 4 h. ; Castel franc, les 16 et 17, de midi à 4 h. ; Douelle, les 16, 17, 18, 19 et 20, de 9 h. à midi, et de 1 h. à 4 h. ; Luzech, les 25, 26, 27 et 28, de 11 h. à 4 h. ; Parnac, les 21, 22, 23 et 24, de midi à 4 h. ; Saint-Vincent, les 30 et 31 de midi à 4 h.

Canton de Montcuq : Lascabanes, les 19 et 20 octobre de 9 h. à midi et de 1 h. à 4 h. ; Montcuq, le 18, de 9 h. à midi et de 1 h. à 4 h. ; Saint-Cyprien, les 23 et 24, de 11 h. à 4 h. ; Saint-Laurent, le 21, de 11 h. à 4 h.

Canton de Puy-l'Evêque : Grézels, les 21, 23 et 24 octobre, de 1 h. à 4 h. ; Lagardelle, les 24 et 25 de midi à 4 h. ; Pescadoires, les 25 et 26, de midi à 4 h. ; Prayssac, les 16, 17, 18 et 19, de 9 h. à midi, et de 1 h. à 4 h. ; Puy-l'Evêque, le 20, de 1 h. à 4 h.

Canton de Saint-Géry : Bergantuy, les 16 et 17 octobre, de midi à 4 h. ; Bouziès, les 18 et 19 de 10 à 4 h. ; Cours, les 16, 17 et 18 de 11 h. à 4 h. ; Crégols, les 18 et 19, de midi à 4 h. ; Esclauzels, les 20 et 21, de midi à 4 h. ; Saint-Cirq-Lapopie (rive droite), les 17, 18 et 19, de 8 à 11 h. et de 1 à 4 h. ; Saint-Cirq-Lapopie (rive gauche), les 20, 21 et 23, de midi à 4 h. ; Saint-Géry, les 16, 17, 18, 19 et 20, de 9 h. à midi et de 1 à 4 h.

Arrondissement de Figeac

Canton de Bretenoux : Bretenoux, le 18 octobre, de 2 à 4 h. ; Prudhomat, les 16 et 17, de midi à 4 h. ; Saint-Michel-Loubéjou, le 19 de 11 à 4 h.

Canton de Cajarc : Carayac, le 20 octobre, de 1 à 4 h. ; Cadrieu, le 16, de 1 à 4 h. ; Cajarc, les 16 et 17, de 9 à midi et de 1 à 4 h. ; Gréalou, le 18, de midi à 4 h. ; Larnagol, les 20, 21, 23, 24, de 1 à 4 h. ; Larroque-Toirac, le 21, de midi à 4 h. ; Marcihac, les 16, 17, 18 et 19, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h. ; Montbrun, le 19, de midi à 4 h. ; Saint-Chels, les 19 et 20, de midi à 4 h. ; Saint-Pierre-Toirac, le 23, de 1 à 4 h. ; Saint-Sulpice, les 21, 23 et 24, de midi à 4 h.

Canton de Figeac (ouest) : Bédrier, le 20 octobre, de 1 à 4 h. ; Lissac, le 21, de 1 à 4 h.

Canton de Livernon : Assier, le 17 octobre, de 1 à 3 h. ; Boussac, le 21, de 9 à 11 h. ; Brengues, les 16 et 17, de 11 à 4 h. ; Corn, les 23 et 24, de 9 h. à midi et de 1 à 4 h. ; Durbans, le 19, de 1 à 4 h. ; Espédaillac, le 18, de midi à 4 h. ; Grèzes, le 26, de 1 à 3 h. ; Livernon, le 20, de 9 h. à midi et de 1 à 4 h. ; Quissac, le 16, de midi à 4 h. ; Reilhac, le 24, de 2 à 4 h. ; Sainte-Eulalie, les 18 et 19, de midi à 4 h. ; Sonac, le 25, de 2 à 4 h. ; Saint-Simon, le 23, de 1 à 4 h.

Canton de Saint-Céré : Loubressac, le 21 octobre, de 2 à 3 h. ; Saint-Céré, le 20, de 9 h. à midi et de 1 à 4 h.

Arrondissement de Gourdon

Canton de Gourdon : Gourdon, les 19, 20 et 21 octobre, de 9 h. à midi et de 1 à 4 h. ;

Nozac, le 18, de 1 à 4 h. ; Payrinhac, le 16, de midi à 4 h. ; Saint-Clair, les 19 et 20, de midi à 4 h. ; Souillaguet, le 18, de midi à 4 h. Le Vigan, le 21, de 1 à 4 h. ; Saint-Cirq-Madelon, le 17, de midi à 4 h. ; Rouffilhac, le 19, de midi à 4 h.

Canton de Gramat : Gramat, le 25 octobre, de 1 à 4 h. ; Miers, le 21, de midi à 3 h. ; Rignac, le 24, de 11 h. à midi.

Canton de Labastide-Murat : Caniac, les 16 et 17 octobre, de midi à 4 h.

Canton de Martel : Baladou, les 20 et 21 octobre, de 9 à midi ; Creysse, le 16 novembre, de 1 à 4 h. ; Cuzance, le 17 novembre, de 1 à 4 h. ; Floirac, les 18 et 19 novembre, de 1 à 4 h. ; Martel, le 20 novembre, de 9 à midi et de 1 à 4 h. ; Montvalent, le 21 novembre, de 1 à 4 h. ; St-Denis, le 16 octobre, de midi à 4 h.

Canton de Payrac : Fajoles, le 16 octobre, de midi à 4 h. ; Lamothe-Fénelon, les 16 et 17, de midi à 4 h. ; Loupiac, le 17, de 11 à 4 h. ; Masclat, le 18, de 1 à 4 h. ; Payrac, le 20, de 9 h. à midi et de 1 à 4 h. ; Le Roc, les 19, 20 et 21, de midi à 4 h.

Canton de Saint-Germain : Concorès, les 16, 17 et 18 octobre, de 9 à midi et de 1 à 4 h. ; Saint-Germain, les 19, 20 et 21, de 9 à midi et de 1 à 4 h. ; Saint-Chamarand, les 17 et 18, de 1 à 4 h. ; Frayssinet, le 16 de 1 à 4 h.

Canton de Salviac : Dégagnac, les 16, 17, 18 et 19 octobre, de 11 à 4 h. ; Léobard, les 20 et 21, de midi à 3 h. ; Salviac, les 16, 17, 18 et 19, de 9 à midi et de 1 à 4 h.

Canton de Souillac : Lacave les 16 et 17 octobre, de 1 à 4 h. ; Lachapelle-Auzac, les 23 et 24, de midi à 4 h. ; Lanzac, les 16, 17 et 18, de midi à 4 h. ; Meyronne, les 19 et 20, de 1 à 4 h. ; Pinsac, les 18, 19 et 20, de 9 à midi ; Saint-Sozy, les 21 et 24, de 1 à 4 h. ; Souillac, les 16, 17, 18 et 19, de 9 à midi et de 1 à 4 h.

Canton de Vayrac : Bétaille, les 18 et 19 octobre, de midi à 4 h. ; Cavagnac, le 20, de midi à 1 h. ; Condat, le 20, de 2 à 4 h. ; Vayrac, le 17, de 9 à midi et de 1 à 4 h. ; Strenquels, le 23, de 1 à 4 h.

Chemin de fer d'Orléans

Dans le but de faciliter la rentrée des vacances, la Compagnie d'Orléans organisera tous les jours, à partir du lundi 25 septembre courant et jusqu'au mardi 10 octobre prochain inclus, trois trains supplémentaires sur Paris, savoir :

Un train au départ de Montauban ;

Un train au départ de Limoges ;

Un train au départ de Vierzon.

Le train supplémentaire de Montauban partira de cette gare à 9 h. 44 soir, et arrivera à Paris à 9 h. 19 matin.

Le train supplémentaire de Limoges partira de cette gare à 3 h. 37 soir, et arrivera à Paris à 11 h. 23 soir.

Le train supplémentaire de Vierzon partira de cette gare à midi 18, faisant suite au train express arrivant de Mouluçon à Midi 13, il arrivera à Paris à 4 h. 5 soir.

Les points d'arrêts et horaires intermédiaires de ces trains, ainsi que les conditions relatives à l'admission des voyageurs, sont indiqués par des affiches spéciales placardées dans les gares et localités de la ligne de Montauban à Paris.

Les Trains de Vendangeurs

La Compagnie d'Orléans vient de consentir, pour cette année, à prolonger exceptionnellement, dans les limites nécessaires, la durée normale de validité des billets d'aller et retour de 3^e classe, qui, d'après son tarif spécial G. V. n° 2, auront été délivrés aux spéciaux vendangeurs, par les gares et stations de son réseau situées dans les départements de la Charente, de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, du Lot, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne et du Tarn, en destination des stations situées dans les mêmes départements. Toutefois, cette concession est subordonnée aux conditions suivantes :

La demande de prolongation des dits billets devra être faite pour un groupe de cinq vendangeurs au minimum, et être apostillée par le maire de leur résidence, certifiant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange. La demande devra indiquer, en outre, la date du départ, ainsi que la période pendant laquelle il serait utile que les billets d'aller et retour fussent rendus valables.

De plus, chaque vendangeur qui voudra profiter de l'augmentation de délai dont il s'agit, devra être porteur d'un certificat du maire de sa résidence, constatant que le but

du voyage est bien d'aller faire la vendange.

A la gare d'arrivée, le chef de groupe recueillera les coupons retour des billets aller et retour en question, la demande collective de prolongation et les certificats des maires. Il présentera ces pièces au chef de ladite gare d'arrivée.

Au retour, les titulaires de ces coupons pourront voyager isolément, à la condition de présenter aux agents de la Compagnie, en même temps que leur coupon retour, le certificat du maire dont il est question ci-dessus.

CAHORS

Conseil d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement s'est réuni hier à la Préfecture du Lot, sous la présidence de M. Costes, conseiller d'arrondissement de Cahors (Sud)

M. le secrétaire général assistait à la séance.

Etaient présents : MM. Couderc, Combarieu, Gras, Veissy-St-Roch, Pagès, Valette et Cambornac.

Excusés MM. Cayla, Valmary et Boudou. On vote sur le répartition de l'impôt pour l'arrondissement, — seule question à l'ordre du jour. — Il y a 4 voix pour et 4 contre. La voix du président étant prépondérante le répartition est maintenue comme les années précédentes.

La séance est ensuite levée.

La Préfecture et la Presse

Nous n'avons encore reçu aucune réponse de M. le Préfet à la question très nette que nous avons eu l'honneur de lui poser. Nous espérons que M. Héli-Devals voudra bien, cependant, nous dire ce qu'il pense de notre légitime réclamation. Nous reviendrons du reste sur cette question si c'est nécessaire.

En attendant, nous signalerons à M. le Préfet une autre affaire qui vient donner une force nouvelle à notre première réclamation.

Samedi dernier un de nos confrères de Cahors et, le lendemain, deux journaux régionaux ont publié l'arrêté préfectoral relatif aux permis de culture du tabac.

Or, nous affirmons de la façon la plus absolue, que l'affiche relative à cet arrêté ne se trouvait pas dans le carton de la presse à la préfecture, samedi dernier. Nous avons en effet, — espérant y trouver le mouvement des instituteurs — soigneusement compulsé les papiers de ce carton à 11 heures du matin et à 5 heures du soir.

Chose étrange, les journaux qui ont publié cet arrêté sont précisément ceux-là mêmes qui, sous Rousset, étaient particulièrement favorisés.

Nos confrères ont eu, par une voie détournée, un renseignement intéressant, tant mieux pour leurs lecteurs ; nous eussions agi comme eux, sans doute, si les circonstances nous l'avaient permis ; mais le devoir de M. le Secrétaire général était de faire placer, samedi matin, l'affiche en question dans le carton de la presse ; il aurait évité ainsi les critiques justifiées qu'il s'attire de la part des journaux non favorisés.

Est-ce qu'en l'absence de M. le Préfet, M. le Secrétaire général voudrait reprendre les traditions chères à Garnier ?...

Il aurait tort ; nous le lui prouverions !

Ecole du Vieux-Palais

Samedi, vers 7 heures du soir, une partie de la toiture de l'Ecole du Vieux-Palais s'est effondrée.

Cet accident a été occasionné par la rupture d'une poutre transversale, qui, placée à côté d'une cheminée, avait été totalement carbonisée.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Il ne faudrait pas cependant attacher à ce minuscule fait divers plus d'importance qu'il n'en mérite, et affirmer que cet accident est une manœuvre... coupable.

Cet accident est dû à un commencement d'incendie allumé par la manutention. Il n'y a là rien d'extraordinaire !

On est en train, du reste, de réparer les dégâts, et l'Ecole du Vieux-Palais pourra rouvrir ses portes pour le 1^{er} octobre.

Communiqué

Nous recevons de la Mairie le communiqué suivant :

Le Maire de Cahors a l'honneur de

porter à la connaissance de ses concitoyens qu'il résulte de l'enquête à laquelle il a fait procéder, que l'accident arrivé, samedi soir 23 septembre courant, au Vieux-Palais de justice, est dû uniquement à un feu de cheminée survenu à la Manutention et dont la Municipalité n'a été nullement avisée.

Nécrologie

M Talou, l'aimable sénateur du Lot, vient d'avoir la douleur de perdre son frère M. Talou, propriétaire à Cabessut. Les obsèques ont eu lieu hier matin, au milieu d'une affluence considérable.

Dans cette pénible circonstance nous prions M. Talou, sénateur et sa famille de vouloir bien agréer nos plus sincères compliments de condoléances.

Bal de la Jeunesse

Dans la salle de théâtre, coquettement décorée, samedi soir, la Jeunesse cadurcienne a donné son Bal traditionnel de charité.

Dès 9 heures, à l'ouverture des portes, un public nombreux, pénétrait dans la salle.

Rarement, bal fut aussi gai. Ah ! messieurs les organisateurs ont bien fait les choses cette année, et ils peuvent, à juste titre, être fiers de leur œuvre, car rien n'avait été épargné pour la faire belle. Décorations, tapisseries, fleurs, verdure, qui, par les soins intelligents de MM Vayssières, horticulteur et Alazard, tapissier, faisaient de notre théâtre un salon coquet.

Et puis, que d'entrain, que de joie, jusqu'au matin ; et que de regrets, à l'heure des séparations.

En somme, la soirée de samedi a été des mieux réussies.

Poisent de semblables fêtes être souvent renouvelées, surtout pour les pauvres, pour lesquels, — si nos renseignements sont exacts, — il reste une somme supérieure à 300 francs.

Dans notre prochain numéro, nous en ferons connaître l'affectation.

Après le Bal

Les jeunes gens adhérents au Bal de la Jeunesse, sont priés de se réunir, en assemblée générale, mercredi soir, 27 septembre 1899, à 8 h. 1/2 du soir, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour : Règlement des comptes ; Propositions diverses.

Véloce-sport cadurcien

Sortie du dimanche 1^{er} octobre 1899. — Les membres du Véloce-sport cadurcien sont instamment priés d'assister à la sortie officielle qui aura lieu dimanche prochain, 1^{er} octobre et dont le but est la fête de Sauzet.

Le départ sera donné du siège du club (café Tivoli), à une heure de l'après-midi.

Championnat du Lot (100 kil.)

Le Véloce-sport cadurcien fera courir le championnat de fond (100 kil. sur route), pour l'année 1899, le dimanche 8 octobre 1899.

L'itinéraire sera le suivant :

Départ du Cours Vaxis, au bas du pont Louis-Philippe, à 11 heures et demie précises du matin. 1^o Chemins de grande communication N°s 33, 16 et 32, entre le pont Louis-Philippe à Cahors et Saint-Sauveur-la Vallée, par Vers, et retour au pont Louis-Philippe ; 2^o et route nationale N° 20 de Paris à Toulouse jusqu'au point de bornage 105 k. 500, et retour jusqu'à la borne 87 kilomètres, à l'entrée du faubourg Saint-Georges, point d'arrivée de la course.

Les vélocipédistes qui voudront prendre part à ce championnat, sont priés de se faire inscrire chez M. Aladel, secrétaire du V. S. C., boulevard Gambetta, N° 67, jusqu'au 5 octobre inclus.

Acte de probité

Le sieur Bessières Baptiste, cantonnier, avenue de Toulouse, a trouvé une montre paraissant en or avec une chaîne à 2 médaillons. Le sieur Bessières tient cette montre à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Vol de raisins

Procès-verbal a été dressé contre les

nommées Marie Célarié, épouse S..., demeurant rue de Via, et Marguerite Cros, veuve P..., demeurant rue Saint-Georges.

Ces deux femmes ont été surprises par les nommés B... et A..., domestiques à l'Hôpital, au moment où elles venaient de voler 2 paniers de raisins.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Foire du 22 septembre. — Favorisée par le beau temps, cette foire a été remarquablement belle. Tous les champs de foire, fort bien approvisionnés, ont été le théâtre de beaucoup de transactions. A signaler surtout la reprise des affaires sur les bestiaux, qui ont subi une hausse sensible, notamment sur les bêtes à cornes.

Voici la mercuriale : Blé, 11 fr. 50 ; maïs, 7 fr. ; avoine, 6 fr. ; pommes de terre, 2,50, le tout les 80 litres, prix moyen.

Bœufs gras ; 30 fr. les 50 kilos ; poids vifs ; moutons, 70 fr. les 100 kilos ; porcs gras, 120 fr. les 100 kilos.

Les bœufs d'attelage, fort nombreux et fort assortis, se sont vendus de 200 à 900 fr. la paire, selon la taille et l'âge.

Les antenais valaient de 25 à 30 fr. pièce et les porcins se maintenaient à leurs anciens prix.

Le marché à la volaille et au gibier n'a donné lieu à aucune modification de prix sur les cours précédents.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — Les vendanges. — Les vendanges approchent et vont commencer à la fin de cette semaine ; le raisin bien exposé au soleil est presque mûr et fournira une bonne qualité de vin ; la quantité sera aussi celle des années ordinaires ; malgré la baisse subite de la température, il nous semble qu'il serait bon de ne pas trop se presser, la sécheresse a été d'autant plus rude cette année que le raisin est resté un mois environ sans pousser ni grossir, ce qui fait que le grain quoique gros et de couleur naturelle, n'est pas finement mûr.

Dans les bas fonds, en pleine, à l'ombre ils ne seront pas mûrs d'une douzaine de jours et encore faut-il que la chaleur reprenne un peu, le temps reste beau et s'il continue ainsi quelques jours de plus, nous serons assurés d'avoir à la décuvaision un vin pur de qualité excellente qui dédommagera un peu nos braves agriculteurs en leur rendant un peu de la vigueur et de l'énergie perdues parmi les rudes travaux des saisons dernières.

BULLETIN FINANCIER

L'approche de la liquidation et l'incertitude qui continue à régner relativement aux affaires du Transwaal, ont pesé quelque peu sur la tenue du Marché.

Nos rentes ont reculé, le 3 0/0 à 100,60 ; le 3 1/2 0/0 à 102,70 et l'Amortissable à 100,75.

Les Sociétés de Crédit demeurent fermes, la Banque de France se traite à 4040 ; le Comptoir National d'Escompte à 599 ; le Crédit Foncier s'inscrit à 715 ; le Crédit Lyonnais sur lequel on a détaché un coupon de 22,70 clôture à 963 ; la Société Générale vaut 597.

Parmi les Chemins Français, le Lyon cote 1890 et l'Orléans 1812, le Midi et le Nord n'ont inscrit aucun cours à terme.

Les fonds étrangers clôturent, l'Extérieure à 62,30, l'Italien à 92,90 ; le Portugais à 24,10 ; le Russe consolidé est à 102,50 ; Turc D cote 22,60, la Banque Ottomane 564.

Sur le marché n Banque, les actions de L'Epicycle ont des demandes suivies à 125 et 127.

A VENDRE

Une BICYCLETTE Clément

En bon état

Petit cadre pouvant servir pour dame.

S'adresser au bureau du journal.

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

II

KATE DANTON

— Qui arrive ? demanda Evelyne. Kate posa la main sur l'épaule de la jeune fille.

On entendit la porte d'entrée s'ouvrir, la voix du capitaine et celle d'Odgen ; puis un bruit de pas dans le vestibule et dans les escaliers.

— On l'aide à monter, dit Kate en soupirant péniblement. Oui, c'est M. Richards ?

Evelyne paraissait avoir une furieuse envie de faire quelque question, mais sa sœur avait repris sa place au piano et noyait ses paroles dans un flot d'harmonie.

Une demi-heure se passa, une heure ; Kate jouait toujours ; enfin son père rentra, elle lui jeta un rapide coup d'œil interrogateur ; il était d'une bonne humeur complète.

— Encore à ton piano ? Et les yeux d'Evelyne brillants comme deux étoiles ! Sais-tu, mademoiselle Evelyne, qu'il est dix heures et demi et temps de se coucher pour les petites filles ?

Grâce se leva et remit son ouvrage dans sa poche.

Evelyne embrassa son père et sa sœur et se retira.

Grâce allait l'imiter après avoir dit un simple bonsoir à tous, mais le capitaine lui tendit cordialement la main.

— Bonsoir, ma petite gouvernante, dormez bien.

Mlle Danton lui offrit froidement le bout des doigts.

Sans doute, la gouvernante de son père ne lui était pas sympathique, ou bien était-elle trop fière pour se montrer aimable avec une inférieure ?

Lorsqu'elle fut dans sa chambre, Grâce baisa sa lampe, ouvrit les rideaux, et s'assit près de la fenêtre.

La pluie tombait toujours, le vent de novembre soufflait dans les arbres, et l'obscurité était impénétrable.

Son frère avait-il dit vrai : cette tempête était-elle le présage de quelque malheur venant fondre sur cette paisible demeure canadienne ?

— Je voudrais bien savoir comment Rose et elle s'arrangeront, pensa Grâce. Rose a le caractère aussi désagréable que cette soirée de novembre et, ou je me trompe fort, ou ces yeux violets peuvent s'allumer du feu des Danton. Lorsque deux nuages chargés d'électricité viennent à se rencontrer, un orage peut s'en suivre. Je ne serais pas très surprise que la guerre éclatât dans les deux camps avant peu.

La porte s'ouvrit doucement ; en se retournant Grâce vit Evelyne en robe de nuit, semblable à un fantôme.

— Puis-je entrer, Grâce ?

— Tu devrais être au lit à cette heure, dit Grâce en remontant sa lampe et commençant à dénouer ses cheveux.

Evelyne entra et s'assit sur un petit tabouret aux pieds de Grâce.

— Grâce, n'est-elle pas admirable ?

— Qui ?...

— Tu sais bien de qui je veux parler : Kate.

— Elle est très belle, dit Grâce tranquillement et en continuant à arranger ses cheveux.

— Belle ! Elle est adorable !... Elle est divine !... On vante la beauté de Rose ; mais elle n'est pas comparable à Kate.

— Es-tu venue simplement pour me dire ceci ? Dans ce cas, mademoiselle Evelyne, je te prierai de te retirer : je vais faire ma prière.

— Tout à l'heure, répondit Evelyne en se blottissant sur son tabouret. As-tu jamais entendu chanter et jouer du piano comme elle ?

— Elle chante et joue du piano remarquablement bien.

— Que donnerais-tu pour être aussi belle que Kate ?

— Rien ! et maintenant, va !

— Oui. N'est-ce pas drôle que papa n'ait pas amené M. Richards au salon. Papa et Odgen lui ont servi son souper dans sa chambre.

— Qui t'a dit cela ?

— Babette. Elle l'a vu, mais il était si bien enveloppé qu'elle n'a pu distinguer ses traits. Il est très grand, très mince, et a l'air d'un

jeune homme.

— Evelyne, quand vas-tu me faire le plaisir de t'en aller ?

— Oh ! Grâce, dit-elle d'un ton caressant ; laisse-moi passer la nuit avec toi.

— Et me faire passer la nuit à bavarder ; non, merci ! Va-t'en !

— Je t'en prie, garde-moi.

— Non ! va-t'en.

— Je t'en prie, garde-moi.

— Non ! va-t'en.

Elle la souleva du fond de son fauteuil, la conduisit vers la porte, et la poussa dehors.

Evelyne courut vers sa chambre.

Au moment où Grâce fermait sa porte, elle entendit le frôlement de la robe de soie de Kate dans l'escalier.

— Bonsoir, papa ! disait-elle de sa voix claire et douce rappelant le son argentin des cloches.

— Bonsoir, ma chère, répondait le capitaine.

Puis le frôlement de la soie recommença. Une porte s'ouvrit et se ferma ; Mlle Danton était chez elle.

III

UN CHANGEMENT DE DYNASTIE

Le froid soleil de novembre emplissait sa chambre le lendemain matin, lorsque Grâce se leva, s'habilla et descendit.

Elle était très charmante et avait l'air distingué au possible avec sa simple robe de laine, son col et ses manchettes d'un blanc de neige, et ses cheveux noirs brillants.

(A suivre.)

LES MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

La Bohémienne

II

DEMANDE EN MARIAGE

Aussitôt, coupant à travers champs, il piqua droit sur Villechassin.

A peine s'était-il enfoncé dans la nuit, qu'une sorte de fantôme, qui se tenait caché derrière un arbre, de l'autre côté de la route, en face la grille du château, se détacha de cet affût et s'élança à sa poursuite.

III

LES CAVES DE VILLECHASSIN

Villechassin était distant de trois lieues de Lorrez. Vaudrillan avait un jarret d'acier et des chaussures de chasseur. Quand il toucha au bout de sa course, une heure après minuit sonnait aux clochers des deux ou trois paroisses endormies dans la pleine.

L'ancien couvent des capucins se composait de deux corps de bâtiments réunis en équerre à une grosse tour ronde qui avait servi de

chapelle. Il paraissait inhabité depuis plus d'un demi-siècle, quoiqu'il y eût à peine dix ans que les révérends pères l'eussent abandonné. Les toits pliaient sous le poids des végétations parasites ; le lierre attachait ses griffes aux murailles ; les volets disloqués, les fenêtres ruinées, les serrureries rouillées semblaient devoir tomber au premier souffle d'une tempête.

— Bon, se dit Vaudrillan en arrivant, il s'agit de retrouver l'endroit par où s'échappait la fumée.

Il ne fut pas longtemps sans y parvenir. Au pied de la tour, quelque chose comme un ver luisant scintillait parmi les violiers et les joubarbes. Le policier se coucha par terre, écarta avec précaution ce fouillis de plantes sauvages et mit sa tête au niveau du ver luisant. Puis, au bout d'un instant :

Je m'en doutais, fit-il. Il y a un soupirail : cheminée le jour, meurtrière la nuit.

Il ne fallait pas songer à s'introduire par ce conduit long et étroit. Une fouine seule aurait pu s'y glisser. Mais le point lumineux qui oscillait au luciole au milieu des parietaires, prouvait à Vaudrillan que les caves de Villechassin ne manquaient pas de locataires.

Notre chercheur de piste se releva et marcha droit à la porte du couvent.

Un des battants de cette porte pendait, déchassé par l'humidité des agrafes de fer qui mordaient la pierre des montants.

Vaudrillan pénétra dans la cour. Autour de lui tout offrait l'image de la désolation. La lune, qui traversait de leurs indécises et flot-

tantes les planchers disjointes, les façades ébranlées, et les croisées sans vitres, donnaient à l'ensemble des constructions la physionomie d'un squelette. Une chouette et des chauves-souris, qui s'envolèrent en paillant, ajoutaient un trait de plus à cette funèbre ressemblance.

Dans un angle de la cour, au bas d'un escalier aux marches vert-de-grisées d'îlots de mousse, la porte trapu d'un cellier montrait ses solives sombres et ses clous à tête plus large que des écus de 6 francs. Le policier se dirigea vers cette porte. Elle était fermée. La pince fit son jeu entre le pêne et la gâche. La porte s'ouvrit, Vaudrillan en franchit le seuil, battit le briquet et alluma sa lanterne sourde.

Il se trouvait dans une sorte de cave principale, assez spacieuse et aménagée en rotonde. Quelques futailles vides pourrissaient dans les coins.

Les chantiers de briques sur lesquels les barriques reposaient autrefois étaient encore visibles çà et là. Dès l'entrée, une mortelle odeur de vin moisi étreignait le visiteur au nez et à la gorge. Six caveaux latéraux aboussaient à cette rotonde. La porte de cinq de ces caveaux était ouverte. Celle du sixième était close.

Vaudrillan alla à cette porte et l'attaqua avec ses rosignols. Elle céda. Le policier souffla sa lanterne et se coula dans le caveau. Il s'était orienté et avait facilement reconnu que celui-ci devait s'étendre dans la direction du soupirail.

Alors, l'oreille au guet, la pupille dilatée, tous les sens aiguës par le désir d'entendre, la difficulté de respirer et l'impossibilité de voir, il s'avança lentement, un pistolet tout armé d'une main, et s'appuyant de l'autre à la paroi de la muraille. Il chemina ainsi un quart d'heure. Au bout de ce quart d'heure, il sentit que le caveau se rétrécissait au point de devenir un véritable corridor. A l'extrémité de ce corridor, une illumination assez vive se réfléchissait sur le mur, et un bourdonnement confus retentissait.

Vaudrillan continua sa route en redoublant de précaution. A mesure qu'il approchait, la clarté et le bruit devenaient plus distincts. Il n'était plus guère qu'à dix pas du foyer de cette clarté et de ce bruit, il se colla contre la muraille, — progressant par mouvements imperceptibles et silencieux. On eût dit, au milieu des ténèbres, un bas relief mobile. Enfin, sa tête arriva à dépasser un angle du corridor, et son regard plongea dans un spectacle original, pittoresque et fantastique comme une halte de bohémiens de Callot, comme le campement des brigands de Schlier, comme la cour des miracles dans Hugo !

Figurez-vous une vaste salle reproduisant exactement la circonférence de la tour dont elle formait le sous-sol. Des tables de chêne, des bancs massifs et un large fourneau de briques, avec tous ses accessoires de fours, de broches, de casseroles et de bouillottes, en dénonçaient suffisamment la destination primitive.

(A suivre.)

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc. HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

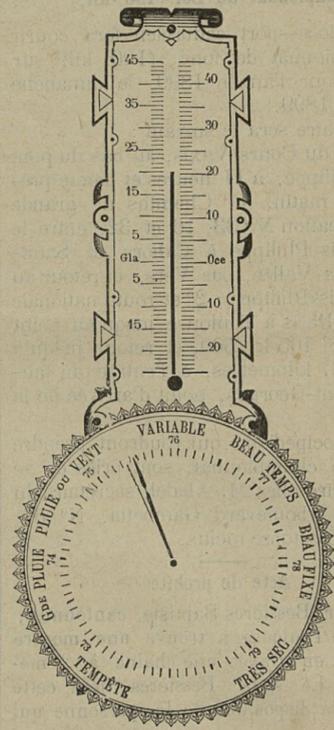
Atelier de pose au rez-de-chaussée

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Travail religieux facile, agréable, à faire chez soi, offert à dames, demoiselles et MM. désirant utiliser lucrativement leurs loisirs, 60 à 100 fr. par mois selon production. Ecrire Entreprise Nelle, « au Sacré-Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 8.5
Id. maxima de la veille : 21.5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Bibliographie

Moniteur de la Mode

du 30 septembre 1899

La chronique de la Mode illustrée de jolis vêtements est tout à fait intéressante. Deux pages entières sont consacrées aux dessins d'une belle salle à manger Louis XV, où l'on peut puiser des idées excellentes.

Toilettes nouvelles, vêtements, lingerie, manteau d'enfant ; on y trouve tout avec dessins et explications pratiques.

Une leçon de choses sur les points de lingerie, un roman illustré, de bonnes recettes du Chef : voilà de quoi passer quelques instants agréables et très profitables.

N'oublions pas que le Moniteur de la Mode offre à ses abonnés, à titre purement gracieux, leur portrait photographié par la Maison Walery.

On trouve tout dans le Dictionnaire national de Bescherelle : la nomenclature la plus riche et la plus étendue, l'étymologie de tous les mots de la langue, la prononciation, l'examen critique ; la solution de toutes les difficultés d'orthographe, de grammaire et de style ; la biographie des personnages remarquables ; la géographie et l'ethnographie anciennes et modernes.

Tout cela est condensé en 4 gros volumes contenant 4.064 pages, 16.256 colonnes, imprimés en caractères neufs très lisibles malgré leur petitesse. Une nouvelle édition de ce monumental ouvrage s'imposait, en effet, et la Maison Garnier n'a pas hésité à l'entreprendre et à la mener à bonne fin. Aujourd'hui la tâche est terminée, le texte a été revu avec soin, les corrections ont été faites et d'abondantes additions ont été apportées au texte primitif. Des illustrations en noir et en couleurs, dont quelques-unes hors texte, rehaussent la valeur de ce bel ouvrage.

Les éditeurs, pour en faciliter l'acquisition, le font paraître par livraisons, mais on peut se pro-

curer, dès maintenant, l'ouvrage entier au prix de 100 francs broché, 120 francs relié et à raison de 5 francs par mois.

La dernière livraison mise en vente porte le n° 176 et va du mot *Vénus* au mot *vie* qui sera terminé dans la livraison prochaine.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.